

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
DEPARTEMENT DES LANDES	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	----- SEANCE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017 <b>2017-09</b>

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Martin-d'Oney s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance ordinaire régulièrement convoquée, sous la présidence de M. le Maire, Philippe Saës.

**Présents :** Philippe Saës, Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Florence Thomas, Jean-Paul Le Tyrant, Thierry Destruhaut, David Soubiran, Guillaume Despagnet, Florence Delnieppe, Brigitte Klein, Xavier Dumoulin et Corinne Barrau.

**Absents :** Julia Puyau et Laetitia Quintanilla.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 06/09/2017.

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité.

Todor Topalov a été nommé secrétaire de séance.

- **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle aux élus les principes du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui concerne les fonctionnaires territoriaux et agents contractuels de droit public. Ce régime, qui se substitue à tous les régimes existants, comporte deux parts cumulables :

- ✓ L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- ✓ Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Cette présentation est faite uniquement à titre d'information, le Comité technique ayant émis un avis défavorable. Toutefois, ce Comité n'ayant qu'un avis consultatif, le projet de mise en place du RIFSEEP sera soumis à nouveau au vote lors d'un prochain conseil municipal.

- **COMITÉ NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales, culturelles, familiales et de confort pour le personnel de la commune. (Tickets CESU, chèques vacances, prêts, etc.)

Monsieur Saës donne également lecture à l'assemblée du règlement « Les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS
- ✓ De verser au CNAS une cotisation évolutive d'un montant de 205 € par actif en 2018, sachant que l'adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction
- ✓ De désigner Monsieur TOPALOV Todor, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

- **POINTS DIVERS**

- ✓ Gratification d'un stagiaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre d'une convention avec DEPHIE CAP EMPLOI située à Saint-Pierre-du-Mont, la mairie a accueilli un stagiaire du 2 au 13 octobre 2017. Satisfait du travail fourni par le stagiaire, Monsieur Saës propose de le gratifier tout en précisant aux élus qu'en dessous de deux mois de stage, il n'existe aucune obligation d'indemnisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le versement d'une gratification d'un montant de 250 € au stagiaire pour son travail effectué du 2 au 13 octobre 2017.

- ✓ Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le maire propose aux élus de supprimer deux postes d'adjoints administratifs.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- ✓ Passation d'un contrat d'assurance

Monsieur Saës expose à l'assemblée que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convenait de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Il propose aux élus de retenir la proposition de la CNP Assurances aux conditions tarifaires suivantes :

- Pour les agents CNRACL, le taux de cotisation est de 6,8 % (tous risques avec une franchise de 15 jours de maladie ordinaire)
- Pour les agents IRCANTEC, le taux de cotisation est de 1,65 % (tous risques avec une franchise de 15 jours de maladie ordinaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la CNP Assurances pour couvrir les risques statutaires du personnel communal et de conclure avec cette société pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 un contrat de 6,8 % pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1,65 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

- **URBANISME**

- ✓ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire présente aux élus la carte des zones constructibles à prévoir dans le cadre du futur PLUi.

Il explique qu'il faut envisager environ 134 logements à construire pour la commune d'ici 2030. Selon les dispositions de la loi NOTRe, la municipalité bénéficierait de 6,5 ha d'espaces constructibles compte tenu des nombreuses réalisations de la période 2014-2017 (lotissement Le Tuc en particulier).

Afin de dégager une marge supplémentaire de surface constructible, il convient de faire le point sur les « dents creuses » et de décider de maintenir ou non leur constructibilité. Les propriétaires de ces terrains seront contactés pour savoir s'ils décident prochainement d'y faire bâtir des maisons. Il leur sera rappelé qu'une zone « à urbaniser » non construite au bout de 9 ans redevient automatiquement une zone naturelle ou agricole.

Monsieur Saës lance également trois axes de réflexion quant à la réalisation d'un nouveau lotissement communal :

- Les terrains appartenant aux propriétaires Leriche et Arbellot situés le long de la route de Mont de Marsan et dont il faudrait faire l'acquisition
- Les terrains municipaux se trouvant derrière le lotissement Le Tuc et le long de la rue Lagrange en direction de la station d'épuration permettant une connexion facilitée au réseau d'assainissement collectif
- Les parcelles municipales dans l'espace de la Genévière

✓ **Projet de rénovation énergétique de logements communaux**

Monsieur le Maire explique aux élus que la région Aquitaine (aujourd'hui Nouvelle Aquitaine) a lancé depuis 2014 le programme RENO'AQT destiné à la rénovation énergétique de l'habitat.

Pour ce faire, elle met à la disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. C'est SOLIHA qui a été désignée attributaire de ce marché.

Monsieur Saës propose aux élus de faire participer la commune à ce programme pour les 4 logements de l'immeuble « Maisonnave » situé au centre-bourg. Des deux programmes de rénovation énergétique envisagés par SOLIHA après étude technique, le conseil décide de valider à l'unanimité le programme 1 pour les 4 logements.

Le montant prévisionnel de l'opération serait de 88 229 € TTC (Travaux, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, DPE, etc.). Les recettes prévisionnelles du programme seraient les suivantes :

- Conseil Régional RENO AQT                    22 800 €
- Autofinancement                                65 429 €

✓ **Local Club Cyclo - VTT**

Le Club Cyclo – VTT souhaite réaliser un agrandissement de son actuel local situé rue Quitterie. Les travaux de l'extension, représentant une surface de 13,5 m<sup>2</sup>, seraient effectués par les membres de l'association et les matériaux financés par la municipalité.

Le conseil décide de donner son accord à l'unanimité.

✓ **Cession « Voie Margoy »**

Monsieur le Maire expose aux élus qu'en vue de l'intégration de la Voie de Margoy dans le domaine public et de sa qualification en voie communale (dont le nom sera rue Médard), il convenait de régulariser les actes de cessions à la commune, pour l'euro symbolique, des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section A n°881 d'une contenance de 6a62ca, appartenant à M DOUSSANG
- parcelle cadastrée section A n°879 d'une contenance de 7a85ca, appartenant à M. et Mme PARRA
- parcelle cadastrée section A n°875 d'une contenance de 9ca, appartenant à M et Mme RASSINIER
- parcelles cadastrées section A n°886, 869, 871 et 873 d'une contenance totale de 31ca, appartenant à M. LAFITTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Saës à régulariser les actes de cession suivant les actes à recevoir de Me BAUDOIN-MALRIC de Mont-de-Marsan.

- **CUISINE CENTRE CULTUREL**

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le lancement du projet de rénovation de la cuisine du centre culturel pour un montant de 22 533,34 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **LOCAL KINÉSITHÉRAPEUTE**

Les travaux de réalisation du futur local de kinésithérapie seront achevés le 22 décembre prochain permettant une ouverture pour le début de l'année prochaine. Le coût de ce projet s'élève à 30 268 € HT ainsi que 5 200 € HT de maîtrise d'œuvre et de coordination des travaux.

- **MAISON DES CLUBS**

Les travaux de la future maison des clubs avancent selon le calendrier initial prévu ce qui permettra une livraison du bâtiment en juin prochain.

- **PROJETS DIVERS**

- ✓ Remplacement des chauffe-eau du club de football

Les cumulus actuels d'une capacité de 1 000 litres chacun présentent des traces d'usure avancée ainsi que des fuites entraînant une surconsommation électrique. Monsieur le Maire propose de les remplacer par de nouveaux chauffe-eau aux meilleures performances énergétiques.

Il s'agirait de chauffe-eau solaires, de chauffe-eau thermodynamiques ou alors de cumulus électriques classiques. Si la commune optait pour des systèmes à énergie solaire, l'ADEME pourrait subventionner une partie du montant d'achat.

- ✓ Rénovation thermique mairie DETR

Monsieur le Maire a fait appel à une société dans le but d'obtenir un devis de rénovation énergétique de la mairie. Ce type de projet peut faire l'objet d'une demande de subventionnement DETR.

- ✓ Enfouissement réseaux électriques (SYDEC)

Les lignes électriques de la rue Médard seront enfouies dans le courant de l'année 2018.

- ✓ Place publique (jeux, haies, mobilier...)

Du mobilier urbain (bancs et poubelles) a été installé sur la place des Platanes.

Trop de personnes continuent de stationner leur véhicule sur l'espace en herbe de la place des Platanes alors qu'il y a de nombreux points de stationnement. Des haies seront donc installées tout en laissant un passage praticable en cas de besoin (fêtes patronales, marché des producteurs...)

Enfin, des jeux pour enfants seront positionnés à proximité de la future maison des clubs.

- ✓ Maison Lassarade

La maison située à côté de la mairie route de Mont-de-Marsan est désormais vide de locataires. Monsieur le Maire est entré en contact avec la propriétaire Madame Lassarade pour lui faire une proposition d'achat du bâtiment. Cette dernière ne souhaite pas vendre pour l'instant.

- **COMMUNICATION**

- ✓ Imprimante – Photocopieur

Le contrat de location CDF du photocopieur de la mairie arrive à échéance en avril 2018. Monsieur le Maire propose que la commune renégocie son offre auprès de deux sociétés :

- la société CDF pour un appareil Ricoh MPC 2504 à 119€ HT/mois
- la société AM Trust pour un appareil Ricoh MPC 3004 à 117€ HT/mois avec le premier trimestre offert

Après en avoir discuté, les élus optent pour la société AM Trust à l'unanimité.

- ✓ Site internet

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le site internet de la commune étant donné que le site actuel est très complexe d'utilisation.

La commune a pris contact avec l'ALPI et l'entreprise Commune en Réseaux pour obtenir un devis et une maquette de site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de mandater la société Commune en Réseaux pour la réalisation du nouveau site internet de Saint-Martin-d'Oney pour le prix de 670€ HT/an.

- ✓ Média Plus

La société Média Plus a contacté la mairie pour lui proposer ses services en matière de communication municipale. Elle offre la possibilité de réaliser gratuitement deux des quatre offres suivantes : Agenda de poche, plan de village dépliant, bulletin municipal ou panneau de plan du village.

C'est elle qui se chargerait de contacter des artisans et commerçants locaux dont la publicité apparaîtrait sur les documents choisis par les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à la majorité de ne pas solliciter l'entreprise Média Plus.

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h14.**

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a large, stylized signature. Below it is another signature. In the center, there are several horizontal lines and a signature that appears to be '1977'. On the right, there are two more signatures, one of which is 'Le Tyn u' and another that looks like 'Deber Pais'. At the bottom left, there are two more signatures, one of which is 'P. S.'.